



## UN INDIVIDU CONDAMNE APRES DES INCENDIES VOLONTAIRES SUITE A L'AUDIENCE DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE NÎMES DU 1<sup>er</sup> AOÛT 2017

Le 14 et le 21 juillet 2017, les sapeurs-pompiers du Gard sont intervenus pour des feux de végétaux à proximité du parking du stade des Costières à Nîmes.

S'agissant d'incendies volontaires, le Sdis du Gard s'est constitué partie civile afin d'obtenir le remboursement des moyens humains et matériels engagés pour stopper l'évolution de ces incendies et y mettre fin.

Le Sdis du Gard et son conseil d'administration déplorent ce type d'agissement qui, en période à risque feux de forêts élevé, peuvent avoir des conséquences dramatiques et importantes.

D'une part, ils exposent les sapeurs-pompiers à des risques importants, d'autre part, ils mobilisent des moyens opérationnels dont l'engagement pourrait être « vital » ailleurs.

Le prévenu a été reconnu coupable et condamné à 18 mois de prison, dont 6 mois relatif à la révocation d'un sursis lié à une précédente condamnation. Il est donc maintenu en détention.

La constitution de partie civile du Sdis du Gard a été jugée recevable, et a permis d'obtenir des dommages et intérêts. Le jugement peut faire l'objet d'un appel.

Le Sdis du Gard et son conseil d'administration se félicitent de cette décision de justice.

Nous rappelons également à la population qu'en cette période de risque feux de forêts élevé, tout jet de mégot, ou emploi de feu à proximité d'une zone forestière ou végétale est proscrit et peut avoir des conséquences dramatiques.

### Contact :

Lt-colonel Sébastien Paletti  
Chargé de communication  
06.22.50.46.79  
[s.paletti@sdis30.fr](mailto:s.paletti@sdis30.fr)

### Pour nous suivre :



Sapeurs-Pompiers du Gard



pompierdugard



Sapeurs-Pompiers du Gard SDIS 30



@pompierdugard



pompierdugard



[www.sdis30.fr](http://www.sdis30.fr)



quidam  
réseau citoyen